

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2021/011 Paraphe : <b>BS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DB2021/11</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 23

**POUR : 23 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 11/01/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Ayant donné pouvoir de vote** : M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. MANCEAUX Christophe .  
M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RENOVATION DE TOITURES/FACADES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire du 15/12/16 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer la subvention suivante pour la rénovation de toitures/façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
	██████████ 55270 MONTFAUCON D'ARGONNE Dossier pour : ██████████ 08240 NOUART	Toiture	12 739,76 €	10 000,00 €	1 500,00 €
	██████████ 08400 Vouziers	Façade	7 432,83 €	3 335,15 €	500,27 €
	██████████ 08240 NOUART	Façade	6 660,50 €	6 132,50 €	919,88 €

<b>26 833,09 €</b>	<b>19 467,65 €</b>	<b>2 920,15 €</b>
--------------------	--------------------	-------------------

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT

